

CONNEXIONS DECISIONNELLES ADAPTATIVES

Mioara Mugur-Schächter

"Toutes les forces du monde ne sont pas aussi puissantes qu'une idée dont le temps est venu"
Victor Hugo.

Résumé. Il s'agit d'une méthode qui est à la fois un outil pour des élus et des décideurs de tous niveaux et un éventail de modalités pour rester constamment en collaboration avec la population et l'impliquer de manière constructive dans un grand nombre des projets ponctuels : au niveau des communes, des départements, ou encore au niveau national.

Aucune parmi les différentes formes de "démocratie participative" envisagées à ce jour n'est conçue de manière à utiliser au maximum les savoirs, les talents, l'inventivité, de tous les français qui désirent s'investir dans le devenir de la France. Un référendum permet aux citoyens de participer à la prise d'une décision ; mais cette décision est tellement ponctuelle, si étroitement encadrée par la formulation officielle et préalable des questions et si rigoureusement séparée de toute possibilité d'action *constructive* de la part du citoyen, que souvent on flaire la tutelle à plein nez. Les consultations ne sont que des collectes d'opinions : ce sont exclusivement des élus qui décident. La pratique suisse des référendums¹ – c'est admis – a des failles, malgré des décennies d'expérience, et quelquefois elle produit des résultats absurdes. Quant à des "jurys populaires" tirés au sort et destinés à juger le travail d'élus, ils comportent des risques de dérives incontrôlables sans pour autant avoir le potentiel de fournir des solutions constructives aux problèmes qui nous confrontent.

Penser, croire, exprimer des opinions, exiger tout de manière irréfléchie et impunie de la seule classe politique, ne suffit plus. Le temps de la politique par concepts et mots, par pressions, par promesses, par essais faits plus ou moins au hasard, est révolu. Les échecs objectifs sont pénalisés trop vite et trop violemment. Il est devenu impératif d'amorcer le développement d'un système plus sûr et qui *responsabilise* tout le monde, les élus comme la population.

L'exposé qui suit esquisse un tel système.

INTRODUCTION

La première partie de cet article, très succincte, est vouée à la définition du problème auquel nous sommes confrontés². L'énoncé du problème pourrait sembler trivial. La nouveauté consiste dans la gravité que nous lui assignons.

Dans la deuxième partie de l'article nous esquissons une méthode d'expérimentation sociale permanente et consensuelle qui est apte à effacer progressivement l'inadéquation qui entache désormais notre forme de démocratie et à créer un flux d'organisation contrôlée du processus de mondialisation qui secoue partout les structurations sociales.

¹ Je francise ce pluriel.

² Sur le WEB on peut trouver une véritable avalanche d'informations plus élaborées, de critiques, de suggestions:

1^{ERE} PARTIE

CE QUI REND DESUETE LA DEMOCRATIE FRANÇAISE ACTUELLE

1.1. Un fait bien connu : déséquilibre dans la répartition des droits et des devoirs d'action sociale directe

En quoi consiste, en essence, la participation des citoyens français, au gouvernement de l'état, des villes ou des villages ?

** Actions ponctuelles d'élection de délégués*

Périodiquement, chaque citoyen est invité à choisir parmi quelques candidats à telle ou telle charge sociale-politique, sur la base de projets présentés par ces candidats (d'habitude dans le cadre d'un parti politique). Les votes sont totalisés selon une règle légale et ils installent un nombre clos d'élus à qui l'on délègue pour des années entières, la mission de réaliser les projets qu'ils ont soutenus et sur la base desquels ils ont été élus, cependant qu'ils doivent aussi faire face à tous les événements qui surviennent.

Ainsi, de temps en temps, le citoyen participe à décider à qui d'autre que lui-même l'on confiera pour longtemps le pouvoir, des moyens, et l'obligation, de décider aussi bien à long terme qu'au jour le jour concernant les questions sociales, économiques et politiques qui se posent.

** Référendums*

Sporadiquement, le Président de la République peut inviter les citoyens à répondre par "référendum" à une ou plusieurs questions formulées sans la participation de ceux-ci et en termes décidés à l'avance.

Il s'agit d'une invitation à une action ponctuelle dans le temps, de simple réponse à des questions qui sont formulées et proposées de l'extérieur de la catégorie des citoyens non élus.

** Consultations*

Toujours sporadiquement, telle ou telle organisation plus ou moins locale (municipalité, quartier, association, etc.) peut inviter un groupe de citoyens à une "consultation" concernant un sujet qui concerne le groupe sollicité. Là encore, il s'agit d'une invitation à une action qui, bien qu'un peu plus créative, est ponctuelle dans le temps (et qui en outre ne s'adresse dans ce cas qu'à une petite catégorie de citoyens).

Donc – en schématisant à peine³ – l'action sociale-politique est séparée en deux strates.

(a) Une strate d'actions décisionnelles individuelles totalisées de manière démocratique (au niveau national ou à un niveau plus restreint) à partir des votes de tous ceux qui veulent s'exprimer ; mais toujours des actions individuelles ponctuelles dans le temps, qui répondent à des questions souvent forgées de l'extérieur des votants, et qui ne s'appliquent pas directement au cours des faits, étant purement délégatoires.

(b) Une strate d'actions continues qui s'appliquent directement au cours des faits sociaux, mais qui émanent exclusivement d'un groupe relativement très réduit de délégués élus qui reste clos pendant des années.

Bref : le rôle social-politique de la masse des individus qui composent la population de la France, est discontinu et presque exclusivement délégateur. Le pouvoir d'action continue et directe sur les faits sociaux, appartient à un ensemble relativement réduit d'élus qui reste clos pendant des années. Notre démocratie est presque exclusivement représentative.

Ce fait est bien connu. Mais son degré d'inadéquation aux conditions actuelles, et surtout l'ultime conséquence qui en découle, ne semblent pas être clairement perçus.

³ Par exemple, abstraction faite de l'action des Syndicats.

1.2. Désuétude

1.2.1. *Les individus de la population française actuelle*

Vers 1800, lors des premiers balbutiements de la démocratie en France, la restriction à des décisions délégatoires du rôle social de l'ensemble des citoyens, reflétait correctement les limites de la capacité moyenne de réflexion et d'action sociale. Les individus, dans leur grande majorité, étaient encore très ignorants, enlisés dans l'effort brut de survie, étroitement rivos au local et à l'instantané, aveugles face au global et au long-terme. À cette époque là une démocratie purement représentative était une innovation sociale véritablement révolutionnaire. Elle se dressait loin au-dessus de la capacité individuelle moyenne et, en invitant périodiquement de la part de chaque homme un effort de réflexion sociale-politique, elle aspirait un grand nombre d'individus dans un processus de développement.

Mais les citoyens de la France d'aujourd'hui sont plus radicalement différents des gens qui peuplaient ce même pays vers 1800, que ces derniers ne l'étaient des habitants de la Gaule romaine. L'analphabétisme est devenu rare. Une fraction de plus en plus importante de chaque classe d'âge s'engage dans des études à temps complet qui se poursuivent jusqu'à une époque de la vie individuelle qui, dans un temps à peine révolu, marquait encore le milieu de la durée moyenne de vie. La mobilité géographique, professionnelle, sociale, développe chez les gens des habilités techniques et des pouvoirs d'adaptation sans précédent, ainsi que des perceptions sociales-politiques étendues, parfois passionnées et liées à des attitudes militantes. L'information jaillit constamment, partout. Elle frappe les esprits et y déclenche des réactions intégratives qui tissent des vues globales concernant l'humanité entière.

Bref, aujourd'hui on se trouve en présence de quelques dizaines de millions de volontés dotées quelquefois d'un contour fortement marqué et qui, en tout cas, sont en général averties les unes des autres et connectées aux faits. Chacun tend à expliciter et approfondir ses similitudes et ses différences face aux autres, et à toute situation qui peut le concerner, il réagit par un enchevêtrement d'acceptations et de rejets intenses.

1.2.2. *Les conditions que perçoivent les français d'aujourd'hui*

A la faveur des possibilités modernes de déplacement et de communication, l'ensemble des pays du Monde apparaissent de plus en plus clairement aux yeux de tous, comme un tout intégré. Il devient clair que les innombrables problèmes qui se développent dans ce tout – économiques, financiers, politiques, écologiques, etc. – forment un réseau où chaque aspect est étroitement dépendant des autres aspects. Mais le fonctionnement des liens et des tensions qui agissent dans ce réseau n'est identifié que d'une manière encore vague et dépourvue de consensus. Or ce réseau mal connu s'anime d'une dynamique spontanée qui développe d'une manière vertigineuse toute une diversité de phénomènes nouveaux : des flux d'émigration et immigration qui recouvrent la planète, un tourisme de masse, des possibilités de communication quasi instantanée, internationalisme professionnel, etc.. Chaque jour on prend connaissance d'événements dont certains paraissent terrifiants et d'autres merveilleux. On apprend des actions sauvages et arbitraires et des dangers de destruction générale. Notamment, les problèmes écologiques qui nous assaillent de tous côtés, locaux et planétaires, créent une impression trouble d'incurie et d'inconscience cachée partout autour et d'urgences sourdes d'un genre qui est sans précédent. Et par ailleurs, on se sent de plus en plus fondé de rêver quelquefois d'une organisation mondiale rationnelle et équitable.

1.2.3. *Conséquences*

La conjugaison de ces développements globaux *non-maîtrisés*, avec le très grand nombre de volontés personnelles exacerbées et de perceptions aux aguets, engendre dans la population l'accumulation d'un mélange paradoxal de désorientation et découragement d'une part, et d'autre part de violences hétéroclites.

Les possibilités bonnes ou mauvaises qui émergent, semblent se développer inévitablement. On se sent entraîné par un courant irrésistible et imprévisible. Chacun à son propre niveau individuel, cherche plus ou moins obscurément des critères de conduite et des solutions. Chacun voudrait savoir concerter ses propres buts, avec les buts différents qu'il imagine travailler chez les autres. Mais chacun

se sent de plus en plus asphyxié sous un tissu épais d'ignorances entrecroisées et d'impossibilité d'action.

Nulle part les savoirs, les désirs et les refus individuels, ne sont systématiquement captés et orchestrés dans des actions collectives fiables et régulières, capables d'en tirer un effet utile. Nulle part on ne discerne des raisons de confiance, ni dans la politique conduite par l'état, ni dans les médias, ni dans les organisations supranationales qui se forment au-dessus des têtes.

On ressent un immense une immense absence de prise. Dans ces conditions l'instinct de survie et l'impossibilité d'action, font naître de l'agressivité. Des catégories entières de citoyens, pour des raisons diverses, deviennent réceptives à de petites ou grandes manipulations et prêtes à des actions adverses aux organisations politiques et sociales qui sont en place.

Ainsi la société alphabétisée et informée de notre démocratie représentative actuelle s'enfoncé dans une boue sans fond de mécontentements et de petites luttes aveugles de plus en plus gonflées de violence.

1.4. Une irréversible insuffisance

Il est flagrant que dans un contexte tellement complexe et mouvant, il est risqué de continuer de manière inertielle de donner cours libre aux évolutions spontanées. Tout le monde sent qu'il est impératif de gagner du contrôle sur notre évolution sociale. Mais comment construire un tel contrôle ?

Les tumultes de possibilités et de dangers qui nous emportent dépassent tout le monde – la classe politique incluse. Et néanmoins, nous continuons de déléguer pour des périodes longues, à une organisation close d'élus, le droit et l'obligation de décider concernant tout problème social, économique ou politique qui se présenterait ! Exactement de la même manière qui s'est installée depuis déjà plus de 200 ans ! Et lorsqu'on constate des échecs, on sort dans la rue, on crie dans les médias, on bloque la vie sociale, on conspu, on boude, on est dégoûté. Cependant que les élus affirment, expliquent, s'excusent, sévissent, s'accrochent, ou capitulent, ou tombent.

Mais personne ne semble se demander comment, par quel miracle ces quelques hommes-là pourraient-ils encore, dans les conditions nouvelles mouvantes et complexes qui se sont créées, faire face seuls et sans moyens foncièrement nouveaux, à la charge que, eux, briguent, et que nous leur reconfions périodiquement ? N'est-ce pas désormais irresponsable de la part de tous – eux comme nous – de rester piégés dans cette sorte de jeu qui est devenu sans espoir ? Dérisoire, destructif ?

L'homme a muté et les circonstances aussi, et la démocratie de la France ne s'est pas mise en cohérence avec ces mutations : voilà ce qui s'est détraqué dans notre démocratie actuelle.

Les divers abus ou malhonnêtetés que l'on dénonce chaque jour – qui nous frappent et nous révoltent – flottent en fait au-dessus de l'essence du problème. Toutes ces 'fautes' que l'on fustige, ne peuvent pas être imputés à l'insuffisante compétence personnelle de tel ou tel politicien, ni à l'incompétence ou les déficiences morales de la classe politique dans son ensemble. Il s'agit là – principalement – de tout autre chose que l'on doit voir et nommer.

L'on est confronté désormais à une irréversible insuffisance du système lui-même de la démocratie représentative actuelle. C'est le système lui-même qui a cessé de pouvoir, sans organisations nouvelles, faire face pleinement aux circonstances nouvelles. Ce ne sont pas les hommes qui sont devenus plus déficients qu'auparavant.

Il ne sert plus à rien de nourrir des tas de revendications, de rouspéter, de critiquer, d'exiger, de se considérer berné et mal servi, de bouder et faire obstruction. Et de l'autre côté, il devient malséant de promettre à tours de bras, de dissoudre des assemblées et des gouvernements et d'en refaire d'autres qui agissent de la même façon ; de médiatiser une action engloutie dans une méthode de gouverner qui ne peut plus être que déficiente, de rassurer. Tout cela, des deux côtés, n'est plus que de la vaine gesticulation.

Nous vivons la fin de la pleine capacité de gestion d'un type de démocratie qui ne tient tint pas vraiment le pas avec l'évolution mondiale.

N'est-il pas puéril de vouloir que le ministre de l'agriculture, en accord avec 'Bruxelles', décide, lui, si oui ou non il faut accepter l'utilisation de graines génétiquement modifiées ? Cela, en ne tenant compte que des désirs des agriculteurs, des prudences des consommateurs, des intérêts de grands producteurs, et d'opinions non vérifiées émises par quelques 'spécialistes' sélectionnés sur la base de critères non publiés ? Que ce ministre en décide tout de suite, par une loi ? Et vraiment croire que cela pourrait trancher de façon optimale le problème de fond, qui, lui, peut avoir des conséquences encore insoupçonnées et peut-être graves, de santé, écologiques, sociales, ou bien au contraire ouvrir véritablement des voies royales pour combattre la faim dans le monde ?

N'est-il pas dérisoire de vouloir que le ministre de l'éducation nationale décide, lui avec ses quelques conseillers, comment enseigner à lire à tous les enfants de France, par méthode globale ou par méthode syllabique ? Et de penser que sa décision peut véritablement résoudre la question d'une façon optimale, d'un seul coup ?

Et que dire de l'irresponsabilité qui marque les rapports des médias sur la mise en scène de pressions-spectacle liées au grave problème des sans abris, non pas afin d'exiger un traitement véritablement "participatif" de ce problème, mais en laissant entendre à la population crédule que l'état aurait le devoir de simplement donner des logements à tous ceux qui n'en ont pas ? À la rigueur, en réquisitionnant les propriétés inoccupées, sans tenir compte de la volonté des propriétaires ?

Et ainsi de suite.

N'est-il pas clair, pour peu qu'on veuille bien y penser, que :

* Les décisions d'un ministre et même celles d'un conseil de ministres, ne peuvent plus suffire pour résoudre tous les problèmes qui nous assaillent de tous côtés ?

* Un vote au Sénat n'a plus l'efficacité qu'il avait dans le temps ?

* Un vote populaire ne peut pas non plus suffire toujours pour dissoudre le fond d'un dilemme ?

Car qu'est-ce qui assure que le résultat d'un vote populaire, même national, installerait une solution véritablement et durablement ressentie comme telle ? On sent bien qu'il s'agit là beaucoup plus d'une politesse des élus concédée aux électeurs, que d'une véritable méthode pour générer une solution stable et optimisée.

Ces remarques ne sont rien de plus qu'un constat. Elles pointent vers un *fait*. Mais il en résulte ceci. Désormais il est devenu irréaliste de vouloir maintenir entièrement inchangée notre forme de démocratie actuelle.

Automatiquement, les remarques qui précèdent suscitent la question « mais que pourrait-on faire d'autre ? ». N'y cédon pas. Car cette question est fallacieuse en ceci qu'elle masque une tendance à accepter le *statu quo*. Or désormais le *statu quo* détériore. Cependant qu'une véritable réponse, novatrice, solidement construite, ne peut apparaître qui si, avant toute autre recherche ou action, l'on installe profondément dans l'esprit la perception de la nécessité inéluctable de mettre à jour le type actuel de démocratie, parce que, irréversiblement, il est atteint d'insuffisance. Réalisons cela, avec lucidité et calme. C'est un travail à accomplir séparément de tout autre. Lorsqu'il sera fait il laissera une place rase, disponible, qui appellera l'élan pour rechercher vraiment une innovation démocratique qui permette de gérer d'une manière modernisée les questions sociales, en répartissant autrement les devoirs et les droits. Ce n'est qu'à partir de *là* que pourront véritablement commencer les 'comment'.....

Entre temps les remarques qui suit suivent suggéreront certaines lignes d'une action constructive.

REMARQUES

I.1. Lois physiques et techniques matérielles

En ce qui concerne la réalité physique il est évident que, par exemple, la gravitation universelle existe et qu'on ne peut ni la supprimer, ni la changer. Pourtant, en étudiant les lois de la gravitation, celles des fluides, des frottements, etc., on a pu construire des engins qui pèsent des tonnes et néanmoins voyagent *sur des trajectoires dirigées* à travers l'air qui entoure la terre, et même à travers les vides cosmiques. La *technique* a vaincu les contraintes physiques. Elle a construit des contraintes

locales sur de la matière et celles-ci ont libéré l'action humaine, qui a pu soumettre les données naturelles, à ces propres buts. Il n'est donc pas inconcevable d'insérer des buts humains dans le cours "naturel" des choses qui, au départ, semble inflexiblement étranger à tout tel but.

I.2. Lois sociales et techniques sociales

L'humanité est elle aussi une entité réelle. L'histoire permet de discerner que cette entité aussi se développe conformément à des tendances naturelles qu'on ne peut ni supprimer ni changer librement. Celles-ci font l'objet des recherches en sciences sociales, qui mettent en évidence certaines lois sociales naturelles. Sur la base de la connaissance de ces lois on peut tenter de construire une sorte de véhicules sociaux abstraits capables de maintenir le phénomène humain sur une trajectoire choisie et contrôlée. Rien n'empêche de penser que – moyennant l'installation de contraintes adéquates – il est possible d'inventer des techniques sociales de réalisation de buts collectifs délibérés.

I.3. Descriptions de 'faits' versus techniques à but

Il est utile de distinguer entre descriptions qui simplement "constatent des faits naturels", et d'autre part des techniques qui ajoutent à ces descriptions des contraintes de manière à servir tel ou tel but. Nous mettons des guillemets parce que les philosophes de la connaissance mettent en évidence que les lois naturelles qui régissent ce qu'on appelle les données d'observation, ne peuvent jamais exprimer la façon d'être des faits eux-mêmes, indépendamment des modes de perception et de conceptualisation de l'homme. Toutefois cette conclusion n'est atteinte que par des analyses complexes et donc elle reste cachée au premier abord. Mais il semblerait étrange de se demander si oui ou non les méthodes techniques qui assurent le vol des avions, existent indépendamment de toute action humaine. En ce cas il est d'emblée clair, et pour tous, que les buts humains et les actions humaines dictées par ces buts, ont joué un rôle déterminant ; que ces buts et actions humaines se sont appliqués sur des lois naturelles sous-jacentes qui, elles, sont dépourvues de toute finalité autre que celle de seulement savoir ; que les buts eux aussi ont été configurés délibérément par les hommes, afin de pouvoir ensuite – sur leur base – élaborer des méthodes (modalités) conçues exprès pour réaliser ces buts. Bref, lorsqu'il s'agit de techniques, le rôle d'échafaudages – au-dessus de la strate des connaissances – de choix et d'actions humaines empreints de buts utilitaires, apparaît d'emblée à tous avec force et clarté.

2.1.4. L'expérimentation en sciences naturelles "exactes"

On remarque souvent que les connaissances et les techniques acquièrent un caractère de plus en plus spécialisé qui morcelle les domaines de compétence. Notamment, entre les sciences naturelles "exactes" (la physique et la chimie) et les techniques souvent extraordinaires qui ont été développées sur la base de leurs contenus, d'une part, et d'autre part les sciences sociales-économiques-politiques, il s'est installé une rupture que l'on déplore couramment. Cette rupture est fortement liée à l'expérimentation.

Dans la méthode des sciences exactes, la reproductibilité consensuelle des faits d'observation qui sont affirmés, est une condition centrale.

Cette condition comporte l'exigence que l'on crée les expériences de manière à ce qu'elles soient *reproductibles* et que, à chaque fois qu'elles sont accomplies, elles conduisent systématiquement aux faits d'observation affirmés. La réalisation d'une expérience donnée comporte toujours : des buts (soit de pure description, soit techniques) ; des opérations (physiques ou abstraites ou mixtes) ; des concepts ; des choix de méthode. Par l'association de ces facteurs distincts, l'on crée d'une part *ce* qu'on veut étudier, c'est-à-dire une certaine entité-objet-d'étude qui, en général, ne préexiste *pas* en état "naturel" ; et d'autre part, l'on crée aussi les manifestations observables de cette entité-objet-d'étude qui, selon les buts poursuivis, possèdent de l'intérêt. Car – en général – ces manifestations "observables" ne préexistent pas elles non plus en état directement perceptible, il faut les *rendre*

perceptibles⁴. Dans une science exacte d'un domaine de faits matériels, on doit créer – et souvent de toutes pièces – aussi bien *ce* qu'on veut étudier, que la manière de qualifier cela afin d'apprendre ce qu'on veut savoir. On doit engendrer des *paires* "convenables"

[(opération de création de ce qu'on veut étudier), (opération de création des qualifications recherchées)].

En outre, ces paires doivent être *reproductibles* et doivent être telles qu'elles assurent que tous les éventuels expérimentateurs travailleront avec *une et même entité-objet-d'étude* et que, sur celle-ci, ils qualifieront tous selon une et même procédure de qualification. Sans cela il est évident qu'il ne serait pas possible d'engendrer ces consensus inter-subjectifs qui constituent ce qu'on appelle l'objectivité scientifique. Or sans objectivité scientifique on n'aurait pas pu réaliser les immenses progrès techniques fondés sur les sciences naturelles exactes. Et notons que les *buts* de la recherche envisagée, contribuent à déterminer les contenus des paires reproductibles mentionnées plus haut.

Dans le contexte présent il serait inutile d'entrer dans des détails concernant les processus d'expérimentation en général. Bornons-nous à souligner que les sciences exactes ne restent pas cantonnées dans la façon d'être naturelle des faits. Elles introduisent des *artefacts procéduraux*, des systèmes de règles de faire afin d'atteindre un but de connaissance donné, et qui impliquent l'utilisation d'instruments appropriés, autant matériels qu'abstraits⁵.

Bref : les sciences naturelles exactes introduisent des agencements complexes de concepts, d'opérations et d'instruments, des méthodes soigneusement construites en relation spécifique et intime avec tel ou tel but d'acquisition de connaissances. Ces méthodes tiennent un rôle absolument crucial dans le développement des sciences naturelles exactes. Et les *techniques* fondées sur les acquis des méthodes scientifiques d'acquisition de connaissance, à leur tour, introduisent une nouvelle strate d'artefacts procéduraux reliés de manière spécifique et intime avec tel ou tel but utilitaire, cette fois. Or ces superpositions d'artefacts procéduraux à but d'acquisition de pures connaissances, et d'artefacts procéduraux à but utilitaires, et leur ajustement réciproque, ne sont nullement des trivialités : ils ne sont pas faciles à concevoir, à réaliser, à optimiser, à stabiliser. Toute une stratégie doit être mise en jeu.

Mais la mise en place de stratégies de ce type constitue aujourd'hui une activité courante et qui constitue la base de notre civilisation technique.

2^{ème} PARTIE

2. EXPERIMENTATION SOCIALE PAR DES CONNEXIONS DECISIONNELLES ADAPTATIVES

Revenons à la conclusion de la première partie : le système démocratique quasi exclusivement représentatif que l'on pratique actuellement en France, ne peut plus faire face aux circonstances nouvelles qui se sont créées. En outre, toute complémentation seulement verbale, par des opinions, avis, décisions ponctuelles – demandés par les élus et adressées soit à d'autres élus soit à des citoyens quelconques –, est désormais impuissante à sortir le pays de l'impasse dans laquelle il s'engouffre.

⁴ La loi d'Archimède affirme que le poids d'un corps immergé dans un liquide est diminué face au poids que ce corps possède dans l'air, d'une quantité égale au poids dans l'air du volume de liquide disloqué par le corps. Est-ce exact ? Pour l'apprendre il faut organiser une expérimentation, une méthode de "vérifier". Lorsqu'on essaie de dire, de *A* à *Z*, en quoi cette méthode consiste, on voit qu'elle n'est nullement évidente, bien qu'il s'agisse là de l'une des lois les plus anciennes et les plus simples de la physique (il faut peser le corps dans l'air ; calculer le volume du corps étudié, ce qui peut être compliquée si la forme n'est pas "simple (cubique, sphérique, etc.) ; il faut estimer le poids du volume de liquide disloqué par l'immersion du corps, ce qui requiert une astuce : remplir à ras bord le récipient qui contient le liquide, et recueillir la quantité de liquide qui déborde lorsqu'on immerge le corps, puis la peser, en prenant garde de déduire le poids du récipient où il a été recueilli. Bref, il faut *produire* les données qu'on veut comparer, et *produire* le résultat perceptible de la comparaison.

⁵ Dans le cas de l'étude des microétats, qui est l'objet de la mécanique quantique, ces règles acquièrent un caractère radicalement créateur, et extrêmement complexe.

Dire, croire, conseiller, ne suffit plus, même si tout le monde était admis à dire, à tout sujet, et si, véritablement, on voulait tenir compte de tout ce qui est dit (ce qui semble, au moins, très difficile).

2.1. Questions et un but

Alors la question qui s'impose est la suivante. Est-il *possible* de transplanter dans le terrain de la réalité sociale, les procédés que l'on pratique avec tant de succès et depuis longtemps face à la réalité matérielle ? Est-il possible de construire, concernant tel ou tel fait social, des techniques qui le fassent se comporter selon des buts donnés ? Ne serait-ce qu'approximativement et de façon progressive ?

Eh bien, essayons ! Essayons d'élaborer une méthode démocratique, consensuelle, d'infléchir selon des buts humains les dynamiques spontanées qui foisonnent dans le réel social ; d'incorporer aux traitements de problèmes sociaux (économiques, financiers, écologiques, culturels, éthiques, etc.), des faits vérifiés d'expérience. Essayons d'initier une dynamique d'expérimentation et construction consensuelle de techniques sociales ciblées sur des buts définis et constamment ouvertes aux optimisations.

Concernant des problèmes de politique internationale il est évident qu'il n'est pas possible d'imaginer d'emblée un tel essai, car pour cette catégorie de problèmes l'installation des conditions d'une expérimentation reproductible et consensuelle dépassent pour l'instant tout le monde. Mais, au premier abord du moins, la 'scientification' et la 'technicisation' du traitement d'un grand nombre d'autres catégories de problèmes sociaux, ne semble pas opposer des difficultés insurmontables.

Lorsqu'on se demande alors comment commencer, l'exemple des procédures utilisées dans les sciences exactes de la matière suggère – dans l'abstrait – qu'il faudrait créer de petites configurations sociales que l'on impliquerait dans des processus d'expérimentation ciblée conçue avec le but de résoudre tel ou tel problème social bien défini.

On peut pencher à craindre qu'un tel projet ne soit utopique. Mais la crainte se dissout dès qu'on tient compte du fait que l'entière histoire des sciences et des techniques est constituée de projets réussis qui au départ semblaient utopiques : ces projets ont été réalisés par ceux qui n'ont pas mis leurs craintes devant leurs actions, en obstacle à tout commencement.

Dans ce qui suit se trouve délinéé un schéma de départ. Ce schéma n'est conçu qu'en tant qu'un premier pas. En cours de route il sera à étoffer, à modifier, voire à changer de tel ou tel point de vue fondamental. Les résultats optimisés, stables, ne peuvent se gagner que par essais, erreurs, et recommencements. Mais dans son essence, ce schéma est conçu de manière à pouvoir s'incorporer *tout de suite* et *organiquement* à notre démocratie représentative actuelle, et y progresser vite, à condition que, d'emblée, l'on implique toutes les catégories requises de compétences et que l'on démarre l'action avec une puissance supérieure à un certain seuil critique.

2.2. Schéma d'une procédure institutionnalisée d'expérimentation sociale par connexions décisionnelles adaptatives

2.2.1. Cadre et vue globale

- L'une des tâches centrales des élus de *tout* niveau est de soutenir la mise en place et le bon déroulement de procédures publiques d'expérimentation sociale par connexions décisionnelles adaptatives (des *CDA*).

L'ensemble des *CDA* se réalise sous le contrôle d'un organisme national spécifiquement chargé des *CDA*, disons *ONCDA*, qui possède une chaîne nationale de télévision et un journal national, réservés exclusivement à l'information concernant les *CDA* de toute la France. L'*ONCDA* établit le nombre des *CDA* qui doivent être lancées annuellement par chaque instance organisatrice immatriculée, la date à laquelle la liste des buts de ces nouvelles *CDA* doit être publiée, et la date à laquelle les travaux doivent commencer.

Chaque ministère, chaque région ou municipalité ou commune, a l'*obligation* d'organiser des *CDA*. Chaque instance organisatrice doit elle aussi créer son propre site public, sa propre chaîne publique de télévision, et un hebdomadaire, consacrés aux *CDA* qu'elle dirige.

Chaque instance organisatrice, à la date prévue pour elle par l'*ONCDA*, annonce elle-même publiquement la liste des *CDA* (de leur contenus) dont elle prévoit le lancement dans l'année en cours.

- Toute procédure de *CDA* est conçue et développée de manière à
 - (a) *s'auto-financer* ;
 - (b) *agir comme une source publique constante de progrès sociaux concrets et d'éducation civique*.

Afin d'y réussir elle doit être dotée délibérément d'une dimension de concours public et d'une dimension spectaculaire, de jeu public : Star Académie et les matchs de football n'ont pas un monopole et il y a encore beaucoup de place pour des inventions de toute sorte ayant une importance sociale incomparablement plus épurée et plus grande.

Tous les citoyens qui participent doivent être rémunérés, soit en nature soit en argent, conformément à des types de contrats publiquement spécifiés.

Les bénéfices nets produits par une *CDA* sont à répartir d'une manière prévue entre l'instance organisatrice respective, et l'*ONCDA* qui doit lui aussi s'auto-financer.

Les *CDA* doivent fonctionner comme des entreprises civiques productrices de richesses spirituelles et *matérielles*. Elle ne doivent pas être un nouveau puits d'impôts.

- Chaque action de *CDA* se déroule selon des règles générales aussi strictement établies que celles, par exemple, d'un examen de baccalauréat, ou d'un grand concours, ou d'un match de football, ou d'une partie d'échecs. Celles-ci *sont statuées par une loi*.

- L'entier déroulement d'une action donnée de *CDA* est à caractère *public* : l'hebdomadaire de l'instance organisatrice et sa chaîne de télévision, comme aussi le journal de l'*ONCDA* et sa chaîne nationale de télévision, doivent permettre de suivre les travaux dans toutes leurs phases, d'aussi près qu'on veut. Ces transmissions publiques sont enregistrées et archivées, de même que toutes les données significatives – d'organisation, de financement, psychologiques, les aides ou appuis octroyés par des institutions, des banques, des entreprises, des spécialistes, des particuliers – et elles restent publiquement disponibles pour examen, comme un cadastre.

- L'organisation et la direction du déroulement de chaque action particulière de *CDA*, depuis son début et jusqu'à sa fin, *est confiée par l'ONCDA à un élu* et elle peut impliquer sur le parcours la collaboration d'autres élus. Mais cette action est annoncée publiquement et au départ elle est ouverte à tout citoyen qui désire y participer. Les participants qui traversent toutes les phases successives de l'action et les sélections que celles-ci comportent, restent impliqués jusqu'à la réalisation du but final de l'action.

- Les phases légales de toute procédure de *CDA* sont les suivantes.

- ***Phase de sélection du problème à traiter*** : un "problème" social donné n'aboutit à l'expérimentation que s'il traverse une première phase de sélection collective démocratique ⁶.

- ***Phase de re-formulation collective d'un problème sélectionné*** : si la phase de sélection du problème à traiter a été franchie, il suit une deuxième phase de re-formulation collective de ce problème en termes "objectivés" qui assurent la reproductibilité et la possibilité d'une estimation consensuelle du résultat.

- ***Phase d'expérimentation*** : elle se déroule à un ou plusieurs endroits du pays et avec une durée qui sont établis et annoncés avant le démarrage de l'expérimentation.

- ***Phase d'estimation des résultats finals*** : toute expérimentation réalisée dans le cadre d'une *CDA*, est soumise à une double estimation des résultats finals, accomplie d'une part par l'*ONCDA* et d'autre part – de manière consensuelle – par un groupe de 100 citoyens tirés au sort dans un ensemble de candidats. Ces derniers ont la tâche de se rendre personnellement sur tous les sites où

⁶ Dans tout ce qui suit les qualificatifs 'collectif' et 'consensuel' (avec leurs variantes grammaticales) signifient : par **vote démocratique à l'intérieur de l'ensemble des participants à la phase considérée de la PDA considérée**. Tout détail concernant les règles du vote reste à être établi et doit figurer dans la loi qui statue les règles générales.

l'expérimentation a eu lieu, d'examiner, s'informer, et finalement d'élaborer ensemble la formulation d'une estimation consensuelle, selon un protocole d'élaboration qui figure parmi les règles générales légales qui régissent le déroulement de toute procédure de *CDA* (comme le font, par exemple, les membres d'un jury de baccalauréat).

Les deux estimations mentionnées incluent notamment une évaluation, aussi, du travail d'organisation et de direction de l'élu chargé de la *CDA* considérée : celle-ci constituera une donnée disponible pour le citoyens lors de nouvelles élections déléгатrices.

●● **Phase d'implantation légale d'un résultat réussi, ou recommencement.** *Si*, conformément aux modes d'estimation établis, l'expérimentation est estimée avoir abouti à une solution satisfaisante du problème social traité, l'instance organisatrice de la *CDA* en question a le droit et l'*obligation* – garantis à l'avance par les règles légales de déroulement de toute procédure de *CDA* – d'implanter de manière légale le fonctionnement pratiqué pendant le décours de l'expérimentation. Les modalités d'implantation, (échelle – nationale, régionale, municipale – durée, etc.) sont établies par l'*ONCDA* (en fonction de la nature et la qualité du résultat) par un décret publié dans un délai maximal spécifié dans la législation générale.

Si par contre l'expérimentation est estimée n'avoir abouti à une solution satisfaisante, alors l'instance organisatrice a l'*obligation* de recommencer le processus tenté à partir de la phase de re-formulation du problème et en tenant compte des données nouvelles fournies par la première expérimentation.

En cas de nouvel échec l'expérimentation est abandonnée et l'instance organisatrice ainsi que l'élu chargé de la *CDA* considérée subissent des pénalisations : l'irresponsabilité et l'incompétence ne passent pas inaperçues, la non réalisation d'une expérimentation créatrice qui a d'abord été jugé réalisable au cours de toutes les phases préliminaires, est un échec public et archivé. L'on implante ainsi une forte tendance à traiter tout problème dont la résolution a été mise en chantier, jusqu'à l'obtention d'une solution collectivement reconnue comme satisfaisante et l'installation de celle-ci en tant qu'un nouveau fonctionnement légal.

2.2.2. Esquisse plus détaillée d'un déroulement complet d'une procédure de *CDA*

Maintenant reprenons afin de détailler.

●● **La phase de sélection d'un problème à traiter.** L'instance organisatrice d'une *CDA* annonce une liste de n problèmes sociaux permettant un traitement expérimental local et de durée réduite (de deux mois à un an) qu'elle traitera dans l'année en cours. Une procédure strictement démocratique établit par débats et votes l'ordre de priorité des *CDA* de la liste⁷.

●● **La phase de re-formulation collective d'un problème choisi pour expérimentation.** L'élu qui dirige la *CDA* peut éventuellement confier l'organisation de cette phase à un chercheur ou un enseignant-chercheur en sciences *exactes*.

L'exposé du contenu de cette phase est d'importance majeure car il met en évidence le caractère de "scientificité" dont on dote la procédure. Ce contenu n'est pas très facile à saisir. Il constitue l'*unique* aspect spécialisé de la méthode présentée ici, mais qui est également son noyau d'originalité. Afin de rendre ce contenu aussi clair que possible, nous cesserons d'exposer en termes généraux et nous utiliserons un exemple.

Commençons par lire le texte qui suit (J. M. PETRISSANS, de Valence, Le Nouvel Observateur n°2201, 17-1-2007) qui concerne un problème très familier à un grand nombre de citoyens, à savoir le problème de logement et d'emploi d'une catégorie de la population :

« Cette nuit j'ai rêvé de Coluche. Il me fait comme ça : "Qu'est ce que c'est ce bordel ? Y a encore plus de 'pauvres' que quand j'ai créé les Restos du Cœur. (...) Donc j'ai décidé qu'après les Restos

⁷ Par exemple : Pour chaque problème "*j*", le groupe des citoyens qui soutiennent la priorité de ce problème-là choisissent parmi eux un porte-parole. Sur le site, la chaîne et l'hebdomadaire des *CDA* de l'instance organisatrice, a lieu un débat public entre ces porte-parole, auquel participent aussi des représentants de l'instance organisatrice. A l'issue de ce débat, un vote établit l'ordre des priorités.

du Cœur on va faire les Maisons du Cœur... - Mais... - C'est très simple, me dit-il, il suffit que tout le monde s'y mette, c'e sera la grande cause nationale de 2007-20010 : si les 'pauvres' n'ont pas les moyens de se loger, on va les aider à fabriquer leurs logements et les leur donner. – 9a va pas la tête. Vous fumez trop de techi là-haut avec tes potes Balavoine et Gainsburg... - Mais non, c'est simple, je t'explique : on a en France parmi les plus grosses boîtes mondiales du BTP, elles, elles offrent l'encadrement, les communes donnent le terrain, , les boîtes de matériaux, le sable, le ciment, etc., le lycées techniques du bâtiment et les écoles d'archi travaillent sur les plans et la gestion du chantier, les formateurs du Greta et les centres de formation professionnelle se mouillent avec leurs stagiaires, on peut même solliciter les retraités du bâtiment, dont certains seront ravis de redonner une dignité à nos concitoyens les plus dans la merde. Et puis il existe des dispositions fiscales sur le mécénat qui permettent aux entreprises de déduire les sommes allouées de leurs bénéfices. La main d'œuvre, ce sera les intéressés eux-mêmes, si dans les familles le père est au travail, ce sont les fils ou les filles qui donneront leurs bras, les gens tourneront sur les différents ateliers, métiers du bâtiment maçonnerie, charpente, électricité, plomberie, peinture, etc. Tous ceux qui touchent des aides sociales (RMI, allocations chômage) continueront à les toucher, cela ne coûtera rien de plus. On pourra même construire un volant de logements en plus pour les vendre à des organismes ou des particuliers ayant des moyens, ce qui permettra d'avoir un fonds de roulement financier, car malgré la mobilisation générale il faudra quelques moyens supplémentaires. Ecoute, me fait-il, téléphones à Aubry... - D'abord je te signale que ce n'est plus Aubry mais Bolroo le ministre, et je n'ai pas mes entrées au ministère... - Démerde-toi je te dis, il y a tout en France pour réussir à loger tout le monde dans des logements décents, ya plus qu'à le faire, je compte sur toi...". Et enfourchant sa moto, il disparut dans un vrombissement qui me réveilla »

Peu de temps après la parution de cette lettre dans le *Nouvel Observateur*, *Libération* publiait une autre lettre envoyée par un français qui vit au Brésil et qui nous informe que là-bas des procédures de ce genre sont effectivement en usage et s'avèrent efficaces. D'ailleurs on voit tout de suite que l'idée est riche et qu'elle doit être performante.

Pourtant du point de vue du concept de *CDA* il manque :

- l'encadrement dans une démarche *institutionnalisée* et réglementée ;
- un déroulement constamment accessible au public ;
- l'exigence explicite d'un caractère constamment *consensuel* ;
- l'exigence d'une phase *d'expérimentation* précédée d'une *re-formulation "scientificisée"* du problème à traiter, qui puisse assurer la possibilité de reproduire la "même" expérimentation quand et où l'on veut ;
 - une phase d'estimation consensuelle du résultat final ;
 - une phase d'implantation obligatoire *légal*e obligatoire de l'action expérimentée, si l'expérience est jugée avoir réussi.

A la faveur de cet exemple on mesure donc toutes les distances qui séparent le concept de *CDA*, d'un référendum ou d'une consultation.

Que devient alors la très intéressante proposition citée plus haut, si elle est mise dans la forme d'une *CDA* ? Afin de répondre supposons que la procédure de choix du problème prioritaire ait déjà sélectionné pour expérimentation le problème de l'emploi et du logement pour une tranche défavorisée de la population. Ceci nous ramène au début de la phase de re-formulation consensuelle du problème considéré. Mettons-la sous loupe.

Cette phase s'accomplit toujours en *deux* étapes, une première étape (*a*) de re-formulations *individuelles*, et une deuxième étape (*b*) de re-formulation finale *consensuelle*. En l'occurrence, ces deux étapes concernent le problème particulier considéré dans le texte cité et leur contenu est le suivant :

(*a*) *La sous étape de propositions individuelles de re-formulation du problème considéré.* L'instance organisatrice de la *CDA* considérée publie un formulaire de "proposition individuelle de re-formulation du problème *j*" en une forme "scientificisée" (ici "*j*" se lit : le problème

d'emploi et logement). Ce formulaire est distribué à tous les citoyens qui veulent participer à la – difficile – phase de re-formulation consensuelle du problème j ; il est conçu de manière à fournir un cadre préconstruit tel que l'ensemble des réponses aboutissent à déterminer des définitions claires : de **CE** qui est à soumettre à expérimentation (la façon de concevoir quelle est l'"entité-objet" de l'étude expérimentale à faire) ; de la manière (critères, tests, mesures) d'estimer le résultat de l'expérimentation (de *qualifier* ce résultat). Ainsi – comme dans le cas d'une expérimentation en sciences "exactes" ou d'un développement technique fondé sur des résultats établis à l'intérieur d'une telle science – chaque formulaire rempli propose une *paire*

[(opération de création de CE qu'on veut étudier),(opération de création des qualifications)].

Car il s'agit bien de concevoir, de délimiter l'objet de l'étude à faire, aussi bien que les modalités de qualification du comportement qu'il manifestera. En effet, en l'occurrence, l'on peut proposer pour expérimentation tout un ensemble de types de fonctionnements très différents l'un de l'autre. Par exemple, on peut proposer un fonctionnement du type entreprise de construction privée (qui doit acheter elle-même le terrain et les matériaux) mais qui emploie, sans les payer en argent, des volontaires au chômage qui touchent la subvention légale, et les paye à la fin en nature par un logement, selon la valeur du travail fourni (estimée de quelque façon précisée à l'avance dans un contrat) ; ou bien, on peut proposer un fonctionnement régi par l'instance organisatrice de la *CDA*, qui s'engage à fournir, elle, le terrain et le matériel, et fait des conventions avec des banques, un bureau d'architecture, un bureau de comptabilité, des entreprises de restauration, etc., puis emploie des citoyens volontaires (au chômage ou pas) qu'elle paye, et prend l'engagement de vendre à chacun un logement parmi ceux qui auront été construits, dans des conditions intéressantes. Etc. Les modalités imaginables sont très nombreuses et chacune introduit des aspects spécifiques, financiers, sociaux, d'organisation, de qualité des produits, de sécurité de l'aboutissement. Bref, chacune de ces modalités peut se trouver spécifiée dans un formulaire rempli de "proposition individuelle de re-formulation du problème", et elle y introduit sa propre conception de "ce" qu'il faudrait soumettre à l'expérimentation, en d'autres termes, de l'entité qui constitue l'"objet" de l'expérimentation ; elle forge cet "objet" de l'expérimentation selon une propre conception.

Quant aux critères de qualification du résultat de l'expérimentation, ils peuvent eux aussi varier fortement d'une proposition à une autre. Telle proposition placera l'accent sur la dépense d'effort et de temps de chaque employé – qui est payée –, face à la valeur de l'acquis final ; telle autre proposition donnera une importance prépondérante à la qualité du logement acquis, ou aux interactions professionnelles durant le processus d'expérimentation, aux enseignements et aux perspectives d'avenir qu'elles comportent, aux opportunités de se manifester et de se qualifier publiquement qui sont impliquées, etc.

A l'issue de cette sous étape (a) l'instance organisatrice se trouve donc en possession d'un certain nombre de propositions distinctes de re-formulation "scientifisée" du problème " j " considéré (dans ce cas, le problème de logement et d'emploi d'un segment de la population). Chacune de ces propositions est indexée par le nom, disons X , du concepteur respectif : le titre de la proposition remise sera "*la proposition de X de re-formulation du problème j* ".

Avant de continuer, notons ceci. Le fait que X spécifie en détail comment, *lui*, il définit "ce" qu'il faudrait soumettre à expérimentation sous la dénomination d'étiquetage " j ", *n'entraîne nullement que, de ce fait, cela est d'ors et déjà connu*. Cela ne serait connu que *si* la proposition de X , telle quelle, était effectivement soumise à expérimentation et son résultat était effectivement estimé. Et encore, dans ce cas l'expérimentation ne révélerait que les manifestations observables que l'objet de l'expérimentation, tel qu'il a été conçu par X , comporte potentiellement face – spécifiquement et exclusivement – au mode d'observer et d'estimer proposé par X . Cependant qu'une *autre* proposition individuelle de re-formulation de " j " faite par un autre citoyen, X' , révélerait en cas d'expérimentation effective un ensemble *différent* de manifestations observables.

Toute proposition individuelle de re-formulation du problème d'"emploi et logement" pointe vers une description encore *non-effectuée* de ce que l'auteur de cette proposition là entend, lui, par les mots "expérimentation concernant le problème d'"emploi et logement" ".

Or il n'est évidemment pas pensable, en général, de soumettre à une expérimentation effective toutes les propositions individuelles collectées par l'instance organisatrice de la *CDA* dans la sous étape (a) de la phase de re-formulation "scientifisée" de ce problème. C'est cela qui conduit à la nécessité d'une deuxième étape de cette phase, une étape de re-formulation *unique et consensuelle*.

Dans ce qui suit nous reprenons l'exposé en termes généraux.

(b) *La sous étape de reformulation unique et consensuelle du problème considéré.* L'ensemble des propositions individuelle de re-formulation du problème considéré est utilisé maintenant comme une matière première à retravailler.

- L'ensemble des propositions individuelle de re-formulation du problème est publié sur le site, la chaîne de télévision et l'hebdomadaire des *CDA*. Si l'*ONCDA* considère qu'il s'agit d'un problème d'importance nationale, elle peut le publier elle aussi sur sa chaîne nationale et dans son journal national.

- L'instance organisatrice lance un nouvel appel à des candidatures et forme un groupe de travail, disons de 30 personnes considérées compétentes (ouvriers dans les divers métiers impliqués, financiers, comptables, architectes, dirigeants d'entreprises de bâtiment, fonctionnaires des ministères impliqués, représentants d'entreprises (de construction, de restauration, de location de baraquements, etc.), banques, personnes de la télévision nationale). (Certaines parmi ces personnes peuvent être des étrangers de pays intéressés/invités à participer à l'expérimentation). Ce groupe de travail est présenté publiquement par les media des *CDA* et chaque membre de ce groupe n'est maintenu que sur la base d'un vote majoritaire dans l'ensemble de tous ceux qui ont participé à la sous étape (a).

- Le groupe de travail élu siège pendant une durée préétablie au terme de laquelle chaque membre du groupe de travail propose un classement des propositions individuelles recueillies dans la sous étape (a) et expose les critères de son classement. Sur la base des données consistant en ces classements et ces exposés de critères, les membres du groupe de travail, en collaborant selon un protocole qu'ils établissent eux-mêmes, élaborent ensemble une *nouvelle* paire

[(opération de création de ce qu'on veut étudier), (opération de création des qualifications)].

Ce sera cette fois une paire *unique*, et qui, dans toute la mesure du possible, éliminera toutes les critiques exprimées et synthétisera de manière jugée optimisante les différents critères déclarés comme base des classements faits : le résultat sera la re-formulation finale, consensuelle, proposée pour problème considéré. Celle-ci est soumise à un vote oui-non dans l'ensemble de tous les participants à la sous étape (b). La proposition avancée ne peut être retenue que sur la base d'un résultat majoritaire de ce vote.

Si elle est retenue, cette re-formulation unique collective est désormais vouée à être soumise à une expérimentation sociale effective, dans un ou plusieurs endroits établis par l'instance organisatrice, et pendant une durée annoncée à la fermeture de cette étape et aussi brève que possible (moyennant l'ampleur correspondante octroyée aux travaux).

On voit que l'étape de re-formulation consensuelle du problème social considéré, avec ses sous étapes (a) et (b), consiste en une *recherche* consensuelle ayant le but de doter de "scientificité" l'action de *CDA* tentée et d'assurer la possibilité d'une expérimentation reproductible que l'on puisse accomplir en parallèle à plusieurs endroits du pays.

La réalisation de cette étape peut sembler être une opération trop délicate. Mais en fait elle ne constitue certainement pas un obstacle : l'accomplissement de tout projet collectif (industriel, éducatif, organisationnel, etc.) comporte une étape similaire, en essence. En outre le protocole suggéré ici se perfectionnera et se simplifiera rapidement par la pratique.

●● **La phase d'expérimentation.** Désormais la paire consensuelle construite entre dans la phase d'expérimentation concrète : pour la durée d'expérimentation prévue, cette paire a statut de loi et on la met en fonction. L'instance organisatrice la publie sur sa chaîne de télévision et dans son hebdomadaire et fait un appel d'offres de participation à la phase d'expérimentation. (l'*ONCDA* peut

éventuellement la publier aussi dans ses média de niveau national). On organise les financements, on planifie les dépenses, et l'on opère les recrutements, avec l'ampleur nécessaire. Les travaux d'expérimentation commencent.

On demande à tous les nouveaux participants d'envoyer constamment aux média des *CDA* des critiques, des remarques, des suggestions d'amélioration. Ces communications peuvent être publiées journalièrement sur le site et la chaîne des *CDA* où elles peuvent être totalisées et commentées, par exemple une fois par semaine. Sur la base de ces totalisations et commentaires on peut organiser périodiquement un débat et une procédure de décision consensuelle d'éventuelles *modifications* à apporter en cours de route à l'organisation initiale de l'expérimentation.

Tout au cours de ces évolutions peuvent se manifester diversement les dimensions de concours et de jeu, avec leur potentiels de publicité liés aux financements d'une part et d'autre part à l'éducation civique : il sera important de confier à des spécialistes la gestion de ces potentiels. Leur rôle, clairement, est d'une grande importance.

●● *La phase d'évaluation consensuelle du résultat final de l'expérimentation.* Lorsque la durée prévue pour l'expérimentation est révolue, l'*ONCDA* et l'instance organisatrice procèdent à la double estimation du résultat prévue dans la réglementation légale du décours général d'une procédure de *CDA*. Les débats qui précèdent la formulation de l'estimation ainsi que le vote qui s'ensuit sont publiés sur des média des *CDA*.

●● *Suit enfin la phase d'implantation légale d'un résultat réussi, ou de reprise de l'expérimentation.*

La procédure, constamment, est foncièrement *adaptative*.

2.3. Réflexivité des *CDA* : une dynamique spontanée vers des procédures de *CDA* optimales

Le caractère foncièrement adaptatif est renforcé par le fait que les procédures d'expérimentation sociale par des connexions décisionnelles adaptatives, *peuvent* – et doivent – être *elles-mêmes* soumises périodiquement à des expérimentations sociales par connexions décisionnelles adaptatives, afin d'augmenter progressivement l'efficacité de ce type de procédure. Il s'agira alors forcément d'une sorte d'expérimentation superposée à la procédure de base.

Les caractéristiques de cette sorte d'expérimentation d'ordre plus élevé pourraient être élaborées dans les laboratoires comme un objet de recherche mixte visant à dépasser la scission entre sciences sociales et sciences exactes.

La réflexivité des *CDA*, ajoutée à la clause de reprise (une fois) d'une *CDA* non réussie, réalise une sorte de clôture dynamique d'optimisation sociale : tout problème social abordé par des procédures de *CDA* se trouve introduit dans un chantier de construction à la fois conceptuelle et technique où son traitement peut être amélioré indéfiniment.

2.4. Commentaire final sur le concept général de connexion décisionnelle adaptative

Les *CDA* sont conçues comme une source complexe, d'invention et progression sociale, de profit matériel (pour l'*ONCDA* et les instances organisatrices), de travail rémunéré pour tous les acteurs et – dans toutes ses phases – d'éducation civique (autant pour les acteurs que pour le public qui veut suivre), et de divertissement publique⁸. Pour les institutions, les entreprises, les banques, et même pour des personnes privées, elles sont une possibilité de *publicité à utilité civique*. Ainsi, au service de buts sociaux bien définis, elles ont une dimension de concours publique, une dimension de formation permanente, une dimension spectaculaire ludique, et une dimension publicitaire.

⁸ Avec le concours expert de spécialistes de la télévision, on pourrait faire en sorte qu'on y trouve beaucoup plus d'intérêt qu'aux émissions sur la ferme des célébrités.

Il est clair que chacun de ces traits peut être accusé et formaté avec plus ou moins de talent, et que, bien élaboré, il peut porter à des conséquences considérables. L'horizon des possibilités d'invention dans l'organisation de la structure et du fonctionnement d'ensemble, est très large.

En conséquence du caractère public du déroulement d'une action de connexions décisionnelles et de l'archivage de ce déroulement, la participation à une telle action est, pour chaque participant – élu ou citoyen – une opportunité de se faire connaître, mais *aussi* un risque assumé d'être perçu et enregistré comme non performant. Par ce trait les connexions adaptatives se distinguent de toutes les autres formes de "participation démocratique" proposées à ce jour : dans aucune des différentes moutures de démocratie participative déjà pratiquées ou imaginées, on ne trouve incorporé un mécanisme d'estimation *publique* et d'archivage des performances individuelles et collectives et des résultats finals. Une conséquence particulière mais notable de l'incorporation d'un tel mécanisme est qu'il construit une "*base publique de données*" dont les citoyens disposeront lorsqu'ils devront décider de leurs votes *délégateurs ultérieurs* : cette base permettra de lier le renouvellement/extension du mandat d'un élu, au succès des projets participatifs qu'il a dirigés ou dans lesquels il a été impliqué. Ceci comblera une sérieuse lacune : à ce jour il n'y a pas de liens directs entre la réussite d'un élu dans l'avancement d'une tâche qui lui a été assignée dans le passé, et une prochaine délégation de pouvoir à ce même élu ; plus généralement, il n'y a pas de mécanisme bien défini et publique pour relier un "track-record" d'un élu – ciblé thématiquement et dans le temps – à une décision ultérieure de nature quelconque, prise à l'égard de cet élu par les citoyens, des pairs de l'élu, ou des supérieurs hiérarchiques.

Bref, il semble *possible* d'incorporer de manière organique à notre démocratie représentative actuelle, des artefacts procéduraux sociaux qui agissent comme des canaux d'adduction permanente ouverts vers l'entière population de la France, et qui peuvent en extraire des savoirs, de l'expertise, de l'esprit d'invention, de la force de travail, afin de construire – par confrontation avec la *réalité* – des solutions consensuelles aux problèmes sociaux qui nous tourmentent. Ce n'était pas encore concevable il y a 30 ans seulement. Mais aujourd'hui l'essor de l'informatique, des média, les caractéristiques nouvelles des conditions sociales et culturelles, permettent de construire de tels artefacts procéduraux.

Néanmoins, au premier abord, on peut avoir l'impression que les procédures de connexion décisionnelle adaptative sont d'une complication démesurée. Mais en fait, une fois qu'une certaine familiarisation avec les procédures de *CDA* se sera installée, l'on percevra spontanément des modes simplificateurs. Finalement, la complication ne paraîtra pas plus grande que celle comportée souvent par la création et la gestion d'une entreprise plus ou moins grande.

En outre, la signification particulière de cette action pas comme les autres, ne peut manquer d'agir sur les esprits : il n'est pas courant, par les temps qui courent, de se sentir véritablement associé à une vaste action sociale démocratique afin de gagner du contrôle sur des évolutions sociales qui semblaient échapper à nos désirs et nos buts ; et de se voir dans le même temps évoluer personnellement, bénéficier de chances de progression matérielle et sociale.

On voit que les connexions décisionnelles adaptatives n'ont *rien* à voir, ni avec la procédure de référendum, ni avec celle de consultation, ni avec le travail d'un jury populaire tiré au sort pour estimer un travail ponctuel de tel ou tel élu. Toutes ces sortes de "participation" sont *vides* de tout ce qui caractérise une procédure de connexions décisionnelles adaptatives et en fait la valeur : l'établissement d'une entière *action* consensuelle, complexe, organisée selon une règle du jeu clairement définie, *constructive et créative*, qui offre en permanence des places aménagées pour les manifestations de l'entière variété de savoirs, compétences, talents et *initiatives créatrices* de l'ensemble des individus de la France et qui, tout en enrichissement constamment le pays par ses résultats, permet, selon les performances individuelles enregistrées, d'opérer des sélections et des éliminations qui orientent l'utilisation future des élus et des citoyens. Ainsi, par contraste, les questions sautent aux yeux : que peuvent apporter des "participations" qui ne sont préparées par aucun travail commun, qui ne sont pas reproductibles et dont les résultats ne peuvent être soumis à aucune évaluation consensuelle? Cette sorte de "participations" là sont juste une poudre jetée dans l'esprit des gens pour les empêcher de s'insurger.

3. LE DOMAINE D'APPLICATION DES CONNEXIONS DECISIONNELLES ADAPTATIVES

Il est facile d'imaginer comment la démarche exposée plus haut peut être adaptée à toute une *vaste* catégorie de problèmes sociaux : scolaires⁹, universitaires, *écologiques*, de santé, de sécurité, d'exclusion sociale ; de fonctionnement de la justice et de la police ; de questions intéressant les consommateurs ; de fonctionnement des média. Et ainsi de suite, à n'en pas finir.

Mais il est évident que les problèmes sociaux pour lesquels il est pertinent de concevoir un traitement par des procédures de connexions décisionnelles adaptatives, sont *loin* d'épuiser l'ensemble des problèmes que doivent traiter les représentants élus du pays. Les réponses *immédiates* à des questions *imprévues* (quelle que soit leur nature, politique, délictuelle, etc.), échappent clairement au domaine de pertinence cette sorte de procédures.

Toutefois la frontière entre les problèmes qui admettent un traitement par des *CDA* et les problèmes qui échappent à cette possibilité, n'est ni stable, ni tranchée. Par exemple, en ce qui concerne certains problèmes financiers-économique soulevés par la mondialisation, la réponse n'apparaît pas immédiatement.

De même, dans la classe des questions qui au premier abord semble échapper entièrement à l'applicabilité des *CDA*, il existe des catégories de problèmes généraux *récurrents* (comment réagir à une provocation armée, comment conduire les relations commerciales avec un pays sous-développé, comment réagir aux pressions d'immigration, comment réagir à une alarme mondiale dans le domaine de la santé, etc.). Or la récurrence – dans le temps ou dans l'espace, ou les deux – suffit déjà pour permettre d'extraire une "typicité" et d'essayer d'en concevoir un traitement à l'aide d'une procédure de connexions décisionnelles adaptatives développée seulement dans l'abstrait, *jusqu'à* la phase d'expérimentation. La paire correspondante obtenue

[(opération de génération de ce qu'on veut qualifier), (grille de qualification)]

peut être conservée dans un réservoir de telles paires et utilisée par la suite comme un *guide* exprimant une opinion collective et consensuelle pré-constituée concernant un problème de la catégorie générale considérée. La construction de cette sorte de guides pourrait bénéficier de l'étude de *tous* les problèmes connus de la catégorie considérée qui se sont déjà produits dans le passé, ou ailleurs. Elle pourrait aussi mettre à l'œuvre des techniques de simulation sur ordinateur. On pourrait constituer "une banque mondiale de données d'orientation décisionnelle".

En tout cas, ne mettons pas *a priori* des barrières imaginées devant nos conceptions de démarches nouvelles. Attendons de les voir apparaître pour tenter de les lever. La frontière entre les questions qui peuvent être traitées par des connexions décisionnelles adaptatives et celles qui échappent à cette possibilité, se constituera spontanément à la lumière de l'expérience accumulée progressivement.

⁹ Comment apprendre à lire aux enfants ? On peut organiser l'expérimentation simultanée, pendant six mois ou même une année, de classes distribuées dans un nombre de municipalités et communes de la France où l'on pratique la méthode syllabique. Cependant que dans un nombre égal d'autres classes on pratique la méthode globale. Bien entendu, les deux types d'enseignements sont dispensés sur la base créée par les opérations préalablement accomplies qui conduisent aux deux "*reformulations consensuelles du problème*" considéré. De temps à autre on retransmet sur la chaîne des *CDA* une heure de classe selon la première méthode et une heure de classe selon la deuxième méthode. A la fin l'on aura un long film dont on pourra extraire l'essentiel. Tout sera *motivant*, instructif, *drôle*, *concluant*, *vendable*, riche de conséquences imprévisibles, au lieu d'être juste une épreuve de force entre des élus et des citoyens, stérile, terne et dérisoire.

4. CONSEQUENCES

L'action des élus travaillant dans des organisations publiques exécutives et législatives, deviendra plus informée, plus libre, plus efficace. Elle sera nourrie par les procédures de connexion décisionnelle adaptative et elle prospérera, comme certains terrains désertiques depuis des millénaires, sont devenus des vergers, des potagers, des champs de culture fertiles, lorsqu'ils ont été munis de canalisations adéquates.

Les décisions ne seront plus toutes exigées – de manière puérile et irresponsable – des élus seuls. Et les élus ne seront plus poussés à faire la promesse – impossible à respecter, démagogique et tout aussi irresponsable – de décider seuls et bien concernant tout problème social. Souvent ils pourront décider sur la base de résultats consensuels établis par des expérimentations sociales consensuelles elles aussi, conduites par connexions décisionnelles adaptatives : la responsabilité, en ce cas, ne retombera plus sur leurs épaules. Elle se déplacera vers les conditions générales et vers l'aptitude de l'ensemble des citoyens, de gérer leur devenir dans ces conditions là.

Il s'amorcera un gigantesque processus de création de solidarité, d'éducation et de responsabilisation civique, la suite naturelle des grands processus précédents d'alphabétisation et de formation individuelle de plus en plus avancée. Il s'accumulera un grand réservoir de techniques sociales.

Les informations, les tendances, les raisonnements individuels, s'intégreront et formeront progressivement un véritable cortex collectif. Chacun pourra, s'il le veut, se rendre utile et se sentir digne de bénéfices et de respect.

Ces actions collectives de recherche que seront les expérimentations sociales par connexion décisionnelle adaptatives, formeront progressivement des solutions – parfois probablement tout à fait *inattendues* – aux grands problèmes qui nous confrontent, le chômage, la pénurie d'énergie, la dégradation écologique, les déséquilibres économiques et politiques, et tant d'autres.

Une telle entreprise ne restera certainement pas confinée en France, elle sera d'abord observée, puis reproduite ailleurs. Il se constituera un potentiel d'orientation délibérée et consensuelle de l'évolution des hommes.

Une deuxième révolution française aura eu lieu, et qui se sera répandue dans l'Europe et le monde.

9. OBJECTIONS ET CONCLUSION

L'on objectera : « C'est juste un rêve ; la population ne participera pas à des opérations aussi compliquées ; l'individu moyen n'est pas capable de fournir une participation utile ; les procédures risquent d'être récupérées par des groupes d'intérêts, ou des partis politiques, ou les deux ; le rôle des véritables compétence s'en trouvera diminué, il sera noyé, le travail des élus se noiera dans des complications inextricables ».

La réponse que l'on peut donner est la suivante.

Toutes les grandes innovations sociales ont été perçues au départ, par un grand nombre de gens, comme impossibles, ou comme dangereuses, ou bien – paradoxalement – comme les deux à la fois. Quelle impression a dû produire vers 1848 l'idée de donner le droit de suffrage à des masses en grande partie analphabètes ? Ou bien, plus tard, l'idée du syndicalisme, du *droit* de négocier avec celui qui *paye* ? Ou bien la volonté d'alphabétiser tout le monde *via* une scolarisation *obligatoire* (*obliger* tous les parents d'envoyer *leurs* enfants à l'école, chaque jour, pendant des années ; construire des centaines d'écoles ; former des milliers d'enseignants, et les payer ; et pour quoi ? Pour que chacun sache lire et écrire ? Mais à quoi bon ?)

Mais surtout, nous n'avons pas vraiment le choix. Des tendances sociales irrépressibles sont à l'œuvre, destructrices et constructives, et elles convergent avec l'émergence des possibilités techniques d'y insérer – de manière continue, structurée et efficace – des voies d'expression de tous les savoirs, de tous les jugements, et de choix consensuels.

D'une manière ou d'une autre ces possibilités se transformeront en réalisations effectives, que les "autorités" le veuillent, ou non. Alors autant essayer dès maintenant de naviguer le long de trajectoires délibérées sur le flux des devenirs sociaux. Tâchons d'être les auteurs de notre devenir.

Voilà le rêve que l'on peut proposer aux français, et qui les mobilisera.